
Lettres des représentants Guezno et Topsent, en mission à Rochefort, qui annoncent des dons patriotiques de la commune et de la société populaire de la Concorde (Ile de Ré), lors de la séance du 28 floréal an II (17 mai 1794)

Mathieu Claude Guezno de Botsey, Jean-Baptiste Nicolas Topsent

Citer ce document / Cite this document :

Guezno de Botsey Mathieu Claude, Topsent Jean-Baptiste Nicolas. Lettres des représentants Guezno et Topsent, en mission à Rochefort, qui annoncent des dons patriotiques de la commune et de la société populaire de la Concorde (Ile de Ré), lors de la séance du 28 floréal an II (17 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 407-408;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27024_t1_0407_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

21

Les représentans du peuple en séance à Rochefort, annoncent à la Convention des dons patriotiques de la commune et Société populaire de la Concorde, ci-devant Isle de Rhé.

La Convention ordonne la mention honorable et l'insertion de leurs adresses au bulletin (1).

[Rochefort, s.d.; Au présid. de la Conv.] (2).

« Quelque communes de ce département se sont empressées de porter sur l'autel de la patrie quelques dépouillemens d'intérêt particulier; et le disputant de zèle avec les autres communes de la République, elles auraient voulu se voir mentionnées parmi elles dans le Bulletin; ce sera vraiment un aiguillon pour ce zèle si tu daignes faire lire les lettres ci-jointes dans le sein de la Convention nationale ».

GUEZNO, J.N. TOPSENT.

[La mun. de l'Isle-de-la-République (3), au présid. de la Conv.; 2 vent. II].

« Nous te prions d'annoncer à la Convention que cette commune a envoyé à son district 63 marcs d'argenterie servant au ci-devant culte catholique; tous les vases soi disant sacrés pesant ensemble 38 marcs, une cloche, pesant 500 l., un sigle de cuivre doré et plusieurs autres objets de même matière dorés et argentés pesant ensemble 367 l., et 220 l. de fer, 91 marcs en galon, franges et glands dorés et argentés, tous les ornemens et linges servant au ci-devant sacerdoce. Nous avons conservé seulement quelques soutanes pour les pauvres, pensant que les dépouilles des mauvais riches devaient leur appartenir.

Nous ajoutons aussi les dons des citoyens consistant en 25 couvertures de laine, 120 chemises, 15 paires de bas, 13 paires de souliers et 123 liv. en assignats destinés pour en faire d'autres. 1 941 livres à 32 jeunes citoyens qui se sont dévoués volontairement au service de la patrie. 1 400 liv. à ceux du contingent pour subvenir à leur armement et équipement.

Et enfin la vente des bancs de la ci-devant église, les chapelles, autels et tableaux qui ont été vendus ont produit une somme de 3 904 liv. et n'y reste plus rien qui puisse rappeler l'ancienne superstition; nous y avons formé une enceinte propre aux séances de la Société populaire; la chaire si longtemps dédiée au mensonge a été seule conservée pour la tribune, voulant aujourd'hui qu'elle serve à faire entendre la vérité.

Enfin nous te prions d'instruire la Convention que les citoyens de cette commune se sont

affranchis de l'empire du fanatisme en abjurant l'erreur qu'avaient progagée depuis tant de siècles les apôtres du mensonge.

Depuis le 25 brumaire il n'a été professé aucune de ces puérides cérémonies dans notre ci-devant église devenue à cette époque le temple de la Raison; notre ci-devant curé ayant renoncé entièrement à ses fonctions et pour en prouver davantage l'inutilité il a eu le bon esprit de laisser la commune.

Aussi les citoyens s'aperçoivent que leur cher pasteur n'était qu'un charlatan et se repentent d'avoir été si longtemps sa dupe; nous avons aussi abattu toutes les croix, afin de faire disparaître tous les signes du fanatisme et de la superstition.

Nous invitons la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à la paix, ses travaux, son courage, sa prudence et sa justice font l'espérance de tous les français; elle est la terreur de nos ennemis autant que la valeur de nos armées; elle a terrassé les conspirateurs les ennemis de notre liberté dans le tems de l'erreur; aujourd'hui les progrès de la raison assurent son triomphe.

Le peuple connaît ses droits; le peuple que la malveillance avait découragé, a repris son énergie et la République est impérissable ».

GERAIN, DUCHOSEAU, MARCENA, LAMATHE fils.

[La Sté popul. de la Concorde de l'Isle de la République, à la Conv.; 14 germ. II].

« La Société républicaine de cette commune animée des sentiments du plus pur patriotisme n'a pas laissé échapper l'occasion de se signaler à l'imitation de plusieurs Sociétés populaires sans calculer ses moyens; elle a voulu imiter leur exemple en envoyant un cavalier jacobin pour former l'avant-garde de l'armée républicaine.

Presque composée que de cultivateurs et de vrais sans-culottes, elle a senti dans cette occasion le prix des richesses dans la crainte de ne pouvoir effectuer ce que lui avait suggéré l'amour de la patrie. Néanmoins la souscription s'est ouverte pour son équipement et sa remonte au milieu des applaudissemens, et l'empressement à venir apporter leurs offrandes sur le bureau a prouvé une générosité au dessus de ses moyens, et tandis qu'on s'occupait du prix qui serait accordé aux défenseurs qui se dévoueraient volontairement, un jeune citoyen de 17 ans, de 5 pieds 3 pouces, et membre de la Société, demande la parole et dit: « Citoyens, ne vous occupez que de l'équipement et de la remonte, un cavalier n'a pas besoin de paix » (*sic*) pour servir sa patrie, c'est moi qui vous l'assure et c'est moi qui veux marcher et je trouve cet avantage au dessus des sommes « que vous pourriez m'offrir ». La Société après le témoignage de sa satisfaction s'occupa de son équipement et de l'adresser au district qui s'empressa de remplir ses vues et ses desirs en l'adressant au représentant du peuple à Angoulême. Nous avons la satisfaction d'apprendre qu'il a été promu au grade de maréchal des logis dans les hussards.

Depuis, la Société constamment occupée de la prospérité de la République, vient d'en donner

(1) P.V., XXXVII, 271. B⁴, 29 flor. (suppl^t); J. Sablier, n° 1324.

(2) C 302, pl. 1088, p. 9 à 11.

(3) Ci-devant St-Martin-de-Ré.

une nouvelle marque en équipant, conformément à la loi, 11 jeunes enfants de 13 à 15 ans qui se sont dévoués volontairement au service de la patrie sur les vaisseaux de la République.

Demeurez à votre poste, intrépides et vertueux montagnards, demeurez jusqu'à la paix; votre courage et votre justice font la terreur de nos ennemis autant que l'espérance des bons français; comptez sur notre zèle, comptez sur l'énergie de républicains qui préfèrent cent fois la mort à l'esclavage.

Le bonheur par la Liberté ».

Pierre BÉNARD (*secrét.*), DECHEZEAU (*vice-présid.*), MERLIER (*présid.*), L. PAJOT (*secrét.*).

22

Les administrateurs du district de Mont-d'Unité, département de Haute-Garonne, font passer à la Convention nationale le procès-verbal de visite de la rivière de Louge dans le même district.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

23

Le citoyen Leblanc Neuilly secrétaire-général du département de la Nièvre, offre pour les frais de la guerre 50 liv. (2).

Un membre observe que ce citoyen patriote quoique peu fortuné fait annuellement le même sacrifice depuis le commencement de la révolution; il demande la mention honorable et l'insertion au bulletin (3).

Mention honorable, insertion au bulletin.

24

La municipalité provisoire du Havre-Marat écrit que les canonnières de cette commune renoncent à une somme de 708 liv. qui devoit leur être restituée, afin qu'elle serve aux frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

25

Les administrateurs du directoire du département du Bas-Rhin, informent la Convention

(1) P.V., XXXVII, 271. St-Gaudens. Louge et non Longe.

(2) P.V., XXXVII, 271 et 322. Bⁿ, 1^{er} prair. (suppl^t).

(3) C 302, pl. 1088, p. 8.

(4) P.V., XXXVII, 271. Bⁿ, 29 flor. (suppl^t); C. Eg., n° 638; Le Havre-de-Grâce, Seine-Maritime.

du dévouement sublime des communes de la vallée de Schirmeck, district de Benfeld, dont les habitants, manquant de chevaux, se sont atelés au nombre de douze par charriot, afin que les transports militaires ne fussent point interrompus.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[s.l., 24 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Tous les traits qui annoncent la vertu et le dévouement à la patrie, doivent être recueillis avec transport chez un peuple libre. C'est d'après ce principe consacré par la Convention nationale et gravé dans nos cœurs que nous te transmettons la conduite vraiment sublime des communes de la vallée de Schirmeck, district de Benfeld séant à Sélestat.

Ces communes n'avaient plus de chevaux, ils étaient tous en réquisition pour les transports militaires.

Cependant les routes devaient être réparées; aussitôt ne consultant que leur zèle et l'urgence des travaux, ces dignes citoyens s'attelent eux-mêmes, à douze hommes par chariot, conduisent de cette manière les graviers et les matériaux nécessaires au rechargement et terminent les premiers la tâche qui leur était assignée.

Tu seras sans doute empressé à consacrer ces vertueux dévouements dans les annales patriotiques. De notre côté nous allons mettre un exemple aussi touchant sous les yeux de nos concitoyens. Il servira à réchauffer leur zèle par une heureuse émulation ».

DAGUES, MONGEAT (*présid.*), CARET, SAGET, JACQUES, FRISSE.

26

Le citoyen Sigault fait don à la patrie de 2 assignats de 10 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Paris, 27 flor. II] (4).

« Citoyen président,

Je t'envoie 2 assignats de 10 livres que vient d'adresser à la commission la Société populaire d'Auxerre; ils lui ont été remis par le citoyen Sigault à la suite de son union avec une jeune républicaine, pour être employés à la fabrication des balles de plomb. « Ce don modique, disent ces républicains peu fortunés tiendra lieu des objets que distribuent les amis du luxe et de l'aristocratie à l'instant de leur union », telles sont leurs propres expressions. S. et F. ».

Prosper SIJAS.

(1) P.V., XXXVII, 271. Bⁿ, 28 flor.; Mon., XX, 500; C. E.G., n° 639; J. Paris, n° 504; Mont., n° 22; Audit. nat., n° 603.

(2) C 302, pl. 1098, p. 17.

(3) P.V., XXXVII, 272 et 322. Bⁿ, 1^{er} prair. (suppl^t).

(4) C 302, pl. 1088, p. 7. Le cⁿ Sijas était adjoint prov. de la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre.